

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT :
AUDE.

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Nos Réf. : PC/EJ/MT

Domaine 1. Commande
publique
Sous domaine : 1.4 Autres
contrats

OBJET :
Contrat de maintenance des
Progiciels LOGILIBRES-
OpenCimetière et OpenEpm

DATE

27/08/2021

Certifié exécutoire par réception
en Sous Préfecture le :

27 AOUT 2021

ARTICLE 1 : Il est confié à la SARL ICM Services, sise 7 Rue de l'Industrie de Vic – Bât B à 31320 CASTANET TOLOSAN, une prestation visant à assurer la maintenance des logiciels Open Cimetière et OpenEpm.

Le coût de la prestation est fixé à 369,61 € HT /an, soit 443,53 € TTC pour le logiciel Open Cimetière et de 532,37 € HT / an, soit 638,84 € TTC pour le logiciel Epm.

Le contrat est valable jusqu'au 31/12/2021. Celui-ci ne sera pas reconduit au-delà du 31/12/2021.

ARTICLE 2 : Le contrat ci-annexé précise les modalités de réalisation de la prestation.

ARTICLE 3 : La dépense sera imputée au Budget Primitif 2021 en section de fonctionnement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN le 27 Août 2021,
Le Maire,

Pierre CASTEL.



ARRÊTE DU MAIRE

2021

08

065

Le Maire de QUILLAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2122-18,

VU la délibération en date du 6 janvier 2016 par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT a donné à M. Le Maire pour la durée de son mandat délégation afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Considérant que la Police Municipale de la Ville de Quillan utilise un logiciel permettant de gérer le cimetière, il convient, compte tenu de la spécificité de l'installation, d'en confier la maintenance à une société spécialisée.

ARRETE